

**LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-HUIT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 12 avril 2023

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX.

**Membres du Bureau :** Nathalie BEUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HERCOUET, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Jean-Luc PECHEUX (*suppléant de Christophe ROBIN, absent*), Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Marc LE GUYADER, David L'HOMME.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Renaud LE BERRE

**Délibération n°2023-047**

Membres en exercice : 69 Présents : 59

Absents : 10

Pouvoirs : 5

**CULTURE  
LABEL 100% EAC**

Le label 100% EAC est accordé aux collectivités par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, instance regroupant le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation, pour valoriser les actions d'Éducation Artistique et Culturelle sur un territoire. Il a une validité de 5 ans. Il n'entraîne

pas de financement, mais donne une légitimité et une visibilité à des dispositifs préexistants.

Lamballe Terre & Mer est reconnue, depuis 2017, pour son travail autour de l'EAC (la pratique artistique, le lien à l'œuvre et à l'artiste en scolaire et sur tous les temps de la vie), qui implique de nombreux partenaires.

Pour candidater au label 100% EAC, la communauté d'Agglomération a constitué un réseau non fermé impliquant les communes volontaires, souvent à travers leur service culturel ou leur bibliothèque, des lieux patrimoniaux et des associations reconnues pour la qualité de leur dispositif en scolaire. Elle préside la Commission Locale d'Evaluation avec les 5 Inspecteurs de l'Education Nationale, coordonne ce réseau et veille à un maillage pertinent du territoire en termes de Parcours d'EAC.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le dépôt de la candidature de Lamballe Terre & Mer au label 100% EAC,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 25 AVR. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

